

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020**

**MEMBRES PRESENTS :** MULARONI Monique, SCHAECK Bernard, BUISSON Christine, BOUDON Nicolas, LAIGNEL Régine, TRITTO Florent, ROUX Béatrice, ROUX Jérôme, LACOSTE Louise, FAILLA Michel.

**MEMBRES ABSENTS :** BOUNIOL Josiane, EYBALIN Christine, MARTIN Hubert.

BOUNIOL Josiane donne procuration à Louise LACOSTE,  
EYBALIN Christine donne procuration à Florent TRITTO,  
MARTIN Hubert donne procuration à Christine BUISSON.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** LACOSTE Louise

**LA SEANCE EST OUVERTE A 18H20**

### **L ORDRE DU JOUR PORTE SUR LES POINTS SUIVANTS SOUMIS A DELIBERATION**

#### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Explications bien perçues et acceptées à **L'UNANIMITE**

#### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

Ce point a été un élément de discordance lors du dernier conseil car pas assez de visibilité sur le mode de calcul. Après réunion explicative et meilleure compréhension de la méthode de calcul, cette compensation a été votée par « obligation ».

Montant attribué à notre commune en 2019 : 29 457 €

Montant attribué à notre commune en 2020 : 25 852 €

soit : - 3 605 €

**Le conseil approuve par :**

**POUR 12**

**ABSTENTION 1**

Toutefois, l'ensemble du conseil a souligné après en avoir débattu que notre municipalité veut bien contribuer à cette solidarité UNE ANNEE, mais se réserve le droit de ne pas aller dans le sens de la Communauté de Communes en cas de récurrence.

#### **DETERMINATION DE L'ENVELOPPE SUR LE RIFSEEP**

(Régime Indemnitaires de Fonction, des Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Ce régime instaure, pour les agents territoriaux, deux primes :

- L'indemnité de fonctions, de suggestions et d'expertise, versée mensuellement.
- Le complément indemnitaires, versé annuellement.

Il se substitue à tout autre régime indemnitaires de même nature.

Ce point a suscité des débats pour bien comprendre le système d'évaluation qui mène à la détermination du montant des primes accordées à chaque salarié.

La délibération porte sur le montant de l'enveloppe globale (pour les 9 agents) affectée au paiement de ces primes

La proposition étant :

- Pour le complément indemnitaire le report du montant de l'actuelle indemnité annuelle soit 3 788,49 €
- Pour l'indemnité de fonctions, de suggestions et d'expertise de 8 208 €.

**POUR : 7            ABSTENTION : 6**

## **PROJETS D'INVESTISSEMENT**

A la demande du conseil, le percepteur a établi la capacité d'autofinancement de la commune. Celle-ci est de 145 725 €

A ce jour, les emprunts en cours auxquels s'ajoutent ceux à contracter pour les investissements programmés représentent un remboursement de l'ordre de 100 000 € par an pendant toute la mandature.

Ainsi, la capacité d'investissement, hors subventions, se limitant à environ 250 000 €, impose un choix circonspect des opérations à mener et une recherche de solutions autofinçant la majeure partie de ces opérations.

### **Travaux de l'église**

L'état de délabrement des murs intérieurs rend l'église inutilisable. L'évêché ne pouvant en supporter le coût, la réhabilitation de l'Eglise n'est possible qu'aux frais de la commune

Nous ignorons à ce jour si ce projet sera subventionné. La revente de l'électricité générée par les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur les toitures sud de l'église permettra de couvrir une partie de la dépense. Un appel aux dons pourra être organisé pour couvrir une petite partie des travaux.

Le conseil doit se prononcer sur la prise en charge de la réhabilitation de ce patrimoine communal et autorise le lancement d'un appel d'offre :

**POUR 11            ABSTENTION 2**

Sur la nature des travaux (peinture ou décroustage des murs): le conseil opte pour le décroustage après un test permettant d'évaluer la qualité de la pierre.

**POUR 11            ABSTENTION : 2**

### **Centrale Photovoltaïque au sol**

La Communauté des Gorges de l'Ardèche émet 40 Kilotonnes de CO<sup>2</sup>, 55% des chauffages fonctionnent au fioul, la consommation d'électricité est de l'ordre de 290 GWH alors qu'elle n'en produit que 23 CWH d'énergie renouvelable.

Le projet consiste à contribuer à la préservation de l'écosystème en produisant et consommant une énergie non polluante.

Le conseil est amené à statuer sur 2 projets de centrale, l'une à Prade, l'autre à Ségrès sur le site de l'ancienne mine de schiste.

**CONTRE 7            ABSTENTION 3            POUR 3**

Ce projet est abandonné au profit d'une incitation individuelle pour l'installation de panneaux sur les toits de maison.

### **Zone Delbecq**

La commune dispose d'un terrain d'environ 27 000 m<sup>2</sup> situé derrière le bar et le tabac-presse.

Le projet consiste en l'aménagement de cette zone par la création d'un parking et d'une zone d'habitations destinées à des primo-accédants.

La délibération porte sur le lancement d'une étude de faisabilité en concertation avec le Cabinet Architecture, Urbanisme et Environnement 07 du département. Les frais d'étude s'élèvent à 3 000€

**POUR 12**

**ABSTENTION 1**

**Aménagement de la Maison pour Tous**

Le projet consiste à en faire une annexe de la Mairie, tout en utilisant toujours la salle pour les activités.

Le budget à prévoir pour la réfection des locaux du rez-de-chaussée et la création d'un sanitaire handicapé est approximativement de 30 000€

Le conseil autorise le lancement d'un appel d'offre pour la réalisation des travaux :

**POUR 10**

**ABSTENTION 3**

**Salle Polyvalente et City Park**

Les dossiers n'étant pas complets, l'étude de ces projets sera soumise ultérieurement

**QUESTIONS DIVERSES**

Débats sur les projets d'investissements,

Autorisation de signer une convention, d'un montant de 428€ par an, avec le CFA de MIRABEL pour le chantier paysager.

Panneaux pour le musée : il manquerait 2 panneaux indicateurs pour le musée leur coût à hauteur de 1000€ serait financé par l'association AMMV pour 500€ le reste par la Mairie souhait de l'AMMV

Hommage au professeur PATY : Béatrice ROUX déplore une information tardive.

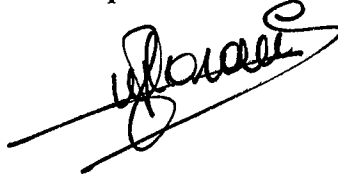
Madame le Maire fait acte de faits déplorables dans notre village : un cambriolage et deux actes de vandalisme et condamne fermement ces faits.

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 21H30**

**La Secrétaire de Séance**  
**Louise LACOSTE**



**Le Maire**  
**Monique MULARONI**



**Rappel à nos habitants : le contenu intégral du compte rendu du conseil municipal est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune [www.vagnas-ardeche.com](http://www.vagnas-ardeche.com). L'ECHO de VAGNAS laissant apparaître seulement un condensé du conseil municipal.**